



ÉDUCATION

# L'INCLUSION À L'ÉCOLE, AU COEUR DES PRIORITÉS - SEPTEMBRE 2024

L'inclusion des enfants atteints de trouble cognitif est une priorité du nouveau Projet Éducatif de Territoire voulu par l'équipe municipale.

Publié le 02 septembre 2024

Le **Projet Éducatif de Territoire** souligne l'inclusion comme l'un des axes prioritaires. L'inclusion, mise en oeuvre sur le temps scolaire va être prolongée et renforcée sur tous les temps de la vie de l'enfant pour répondre à une demande croissante des familles et des acteurs éducatifs. Pour répondre à cette demande, deux dispositifs sont désormais mis en place à **Mantes-la-Jolie** : un **Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion** (AELI) et un **Accompagnement Spécifique en Milieu Ordinaire** (ASMO).

Ainsi, un accueil spécialisé sera organisé les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les enfants en situation de handicap mental et/ou ayant des troubles du spectre de l'autisme. Cette unité pourra accueillir 6 enfants. Un accompagnement spécialisé en milieu ordinaire sera proposé pendant les pauses méridiennes pour les enfants en situation de handicap et/ou ayant eu des comportements à problèmes sur une période maximale de 10 semaines (6 à 8 enfants par année scolaire).



*Ces dispositifs offrent aussi du répit pour les aidants*

L'association "**Du Fun Pour Tous**" a été retenue pour organiser et gérer ces deux dispositifs. Composée de deux éducateurs spécialisés et de deux professeurs des écoles, l'équipe aura pour objectif de proposer un accueil périscolaire adapté aux enfants en situation de handicap mental.

*" Cette association permettra d'offrir aux familles un mode de garde adapté aux pathologies des enfants, ce qui constitue un véritable répit pour les aidants ",* explique **Nicole Konki**, adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires.

La fréquentation de ces dispositifs donnera lieu au versement d'une participation financière des familles, calquée sur celle appliquée pour les centres de loisirs. En parallèle, deux nouvelles unités d'enseignement maternelle et élémentaire autisme vont être créées. Ces dispositifs scolaires inclusifs sont des unités d'enseignement rattachés à des établissements médicaux sociaux, implantés dans des écoles maternelles pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Ces unités scolariseront 7 enfants âgés de 3 à 6 ans pour les maternelles, et 10 enfants en âge d'être en école élémentaire, et atteints des mêmes troubles. L'association **DELOS APEI 78** a été retenue par l'Agence Régionale de Santé et portera ces deux dispositifs. Ainsi, deux salles seront occupées à **l'école Les Tulipes** et deux autres à **l'école Monet**.